



Compte tenu du contexte actuel de conflit social, la CGT a décidé de boycotter l'instance convoquée ce jour. Après avoir lu la déclaration liminaire ci-dessous, les représentants CGT ont quitté la salle.

Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local du 5 avril 2023

Après une première tentative de réforme stoppée par les mobilisations sociales et la pandémie de Covid en 2020, le gouvernement français repart à la charge sur les retraites en janvier 2023. L'objectif de sa réforme est de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, et d'augmenter le nombre de personnes qui vont devoir cotiser 43 annuités.

Loin d'être une réforme « d'équilibre, de justice et de progrès », elle va contribuer à aggraver les inégalités.

La principale injustice de cette réforme est de toucher le plus durement les personnes les plus pauvres et les métiers les plus précaires. La mobilisation contre la réforme des retraites, dans la rue et par la grève, est une véritable démonstration de force! Les agents des finances publiques ont marqué leur opposition à ce projet. Face à ces mobilisations d'ampleur, et malgré des sondages qui marquent l'opposition de la population à cette réforme, le gouvernement reste sourd et s'entête à vouloir la faire passer en force. Loin d'être une «réformette», ce projet de loi accentuera les inégalités et appauvrira un peu plus les futurs retraités.

Partir plus vieux à la retraite après des années de travail avec des pensions toujours plus réduites voilà le projet du gouvernement. Cette réforme injuste frappera encore plus durement les salariés du privé comme les agents du public, qui ont commencé à travailler tôt, les femmes, les agents les moins rémunérés et ceux qui ont eu des carrières hachées. Pourtant, les chiffres sont clairs et le système par répartition n'est pas en péril. Plutôt qu'augmenter l'âge de départ à la retraite, il serait bien plus efficace d'augmenter les salaires, les rémunérations et par conséquent les cotisations sociales et d'augmenter les effectifs, seules réponses efficaces à la crise de pouvoir d'achat que nous traversons dans un contexte de forte inflation.

Nous sommes à notre 4ème CSAL : toujours aucune application de l'article 84 III du décret 1427 du 20 novembre 2020. Nous rappelons l'article puisque nous n'avons pas été écoutés le 2 février 2023 : « Tenir un CSAL sans règlement intérieur est possible mais les modalités de la réunion doivent être définies dans le 1^{er} point à l'ordre du jour ». Nous vous avons fourni le 2 février un projet de règlement intérieur. Celui-ci n'est toujours pas à l'ordre du jour de ce CSAL.

Nous profitons de cette instance pour vous poser quelques questions impactant directement la vie des services :

- le service d'accueil sur Baynac est mis en place au 1^{er} mars 2023 :quelles sont ses prérogatives ? Pourquoi cette date qui met en difficulté des services qui sont déjà en manque d'effectifs ou qui vont l'être ?
- comment comptez-vous organiser la campagne IR compte tenu des effectifs actuels ? Quelles seront les relations entre le Service des Impôts des Particuliers (SIP) et le service d'accueil ? Est-ce que le SIP va venir en soutien des Centres de Contact (CDC) ?
- qu'en est il des services d'accueil de Cosne et de Clamecy qui vont recevoir des usagers pendant la campagne en sachant que la direction leur a attribué des missions comptables ? L'accomplissement de ces 2 missions simultanément cause de réels problèmes aux agents en question.

- comment va se passer la gestion des locaux d'habitation ? Cela crée un afflux d'accueil physique, téléphonique et mail. Les demandes générées par les applications GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) et GEST ODL (Gestion de l'Occupation des Locaux) ne sont pas des questions seulement fiscales mais également techniques. L'interface n'est pas la même et n'est pas intuitive : les usagers n'y arrivent pas, qu'ils soient novices en informatique ou pas. Ces applications ne sont pas fonctionnelles, ce qui entraîne une perte de temps pour les agents (gestion des locaux et des locataires). Les usagers sont stressés car ils n'arrivent pas à faire leur déclaration. Les agents sont obligés de prendre plusieurs chemins pour valider les déclarations. Ces problèmes vont s'ajouter à ceux de la campagne IR, d'autant plus que des fenêtres pop up vont systématiquement s'ouvrir lors de la télédéclaration rappelant aux usagers leurs obligations déclaratives sur GMBI, même si la démarche a déjà été effectuée.

- indemnité carburant : les directives ne sont pas claires (nous vous rappelons nos échanges lors du précédent CSA) et la FAQ se contredit. Les contribuables ne connaissent pas l'aboutissement de leur demande, ce qui génère des appels. Les services n'ont pas connaissance de la masse de travail qui va arriver : informatiquement, le système évolue en permanence pour tenter de rattraper les dysfonctionnements. Ces problèmes vont encore s'ajouter à ceux de la campagne IR.

- pour la campagne IR, comment le SIP va-t-il absorber la masse de travail avec les effectifs actuels et le transfert des tâches de Clamecy en plus ? Pour rappel, l'année dernière, 4 contrôleurs stagiaires et 1 agent étaient en renfort au SIP. De plus, il est annoncé l'ouverture de nouveaux guichets en APRDV (Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous) téléphonique et peut-être physique. Est-ce que le nouveau service d'accueil contribuera à aider le SIP dans ses missions ?

- disponibilité et fonctionnement des applications : depuis de nombreux mois, le réseau applicatif connaît des pannes récurrentes. Pouvez-vous nous indiquer quand notre système informatique et applicatif sera stabilisé et fonctionnel ?

- le numéro de téléphone du CDC est indiqué à tort entre autres sur les documents des organismes de retraite, des Services de Gestion Comptable (SGC), des trésoreries hospitalières, ce qui génère des appels auxquels les agents ne peuvent pas répondre. Des professionnels appellent mais pas sur des questions relevant de la compétence du CDC : il y a des problèmes de communication quant à ces usagers. Pourquoi le numéro du Service des Impôts des Entreprises (SIE) compétent n'est-il pas indiqué sur les avis de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) ?

- La situation des conditions de travail du CDIF et du SIP Missions Foncières s'aggrave encore du fait de l'installation d'une application GesLoc (Gestion des Locaux) composé de trois sous-applications qui ne sont tout simplement pas opérationnelles.

- LASCOT (Logiciel d'Aide à la Surveillance des Changement et des Opérations Topographiques) est définitivement arrêté depuis mi-novembre. Sa dernière alimentation remonte à juillet 2022.

- L'ersatz d'applicatif de remplacement Surveillance Relances Foncières (bien nommé SURF) n'est pas opérationnel. L'intégration des fiches LASCOT dans ce nouvel applicatif génère des pertes d'information et de données.

Les relances ne sont pas effectuées, ce qui engendrera un tsunami de travail lorsque l'application fonctionnera.

D'ailleurs nous apprenons ce matin qu'après un énième report, des courriels/courriers seraient envoyés depuis hier au soir ! Nous ne savons pas combien sont partis ni ce qu'il reste à envoyer, ni quelles fiches sont concernées, ni envoyés à qui.. ? des propriétaires concernés..ou pas.. ? l'incertitude plane !

Et bien sûr ces envois se cumulent aux demandes en cours auprès de tous les propriétaires concernant l'obligation déclaratives d'occupation de leurs locaux via GMBI-GestOdl. Du pur bonheur !

- l'application pour la gestion de la taxe d'urbanisme n'est pas fonctionnelle alors que la gestion est transférée depuis le 1^{er} septembre 2022. A ce jour il y aurait 1560 nouvelles autorisations d'urbanisme en instance d'intégration pour notre département !

De même que EVALOC en ce qui concerne l'évaluation des locaux professionnels et d'habitation (44000 déclarations en stock au niveau national).

- le PELP (Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels), le CDIF (Centre des Impôts Fonciers), le SIP Missions Foncières sont déjà surchargés de travail et ces missions supplémentaires sans moyens humains et informatiques sont funestes. Comment travailler dans ces conditions et répondre aux questions des usagers, des autres services et des collectivités ? Que comptez-vous faire pour pallier ces problématiques ?

- Les missions cadastrales de maintenance du plan, de suivi des opérations de terrains, de mise à jour topographique... sont quant à elles carrément occultées ! Alors même qu'elles occupent une place essentielle et d'autant plus importante avec la charge de la récupération des taxes d'urbanisme

- Comment peut-on avoir une vision globale de tous les permis de construire d'une commune afin de mettre à jour le plan, évaluer ces nouveaux locaux et permettre une vérification exhaustive ?

- pour le Pôle de Contrôle des Revenus du Patrimoine (PCRP), une création de poste B est prévue. Ou sera-t-il installé ?

- le micro-ondes de la cafétéria pourrait-il être mis au 2ème étage dans la tisanerie ? En effet, les horaires spécifiques du CDC et les contraintes particulières que cela engendre ne laissent pas le temps aux agents de descendre et donc les privent d'un moyen de réchauffage proche de leur lieu de travail.

- quand les travaux liés aux nuisances sonores de la ventilation de la cuisine dans un des bureaux du PCE seront-ils effectués ? Qu'en est-il des travaux d'isolation phonique entre les autres bureaux du service de contrôle ?

- travaux de ménage sur le 2ème étage : qu'en est-il en cas d'absence du salarié affecté sur le site ? Est-ce que la direction va payer alors que le service n'est pas rendu et qu'aucun remplaçant n'est venu faire le ménage ?

- les poubelles de tri sont installées au 2ème étage : est-ce que le prestataire dispose du matériel adéquat pour descendre ces poubelles en respectant la continuité du tri ?

- il est anormal que les trop-perçus sur les salaires soient repris sans communication préalable à l'agent et sans étalement sur plusieurs mois.

-pouvez-vous nous donner l'origine des pannes successives de chauffage à Baynac ? De plus, la régulation du chauffage dans la partie Nord du SIP où est située l'Inspection d'Assiette Départementale (IAD) n'est pas suffisante : les agents ont froid alors que les températures sont clémentes dehors. Le radiateur du couloir au 2ème étage ne fonctionne toujours pas.

- que comptez-vous faire pour les problèmes d'infiltration au CDC : façade coté rue Camille Baynac et dans le bureau des inspecteurs (plafond) ?

- certaines fenêtres du CFP de Cosne sur Loire ne s'ouvrent pas et les ouvrants de Clamecy ne sont pas isolés . Quand les travaux seront-ils effectués ?

- la première porte du bureau des géomètres à Camille Baynac va bientôt sortir de ses gonds, à quand sa réparation ?

- l'affichage de la pointeuse coté trésorerie hôpital est défectueux, une réparation ou un remplacement est-il prévu ?

- serait-il possible de permettre aux agents qui le souhaitent de payer la cantine par chèque ou en espèces afin d'éviter toute discrimination ?

- l'infirmier, le local syndical et le bureau ATSCAF de Camille Baynac n'assurent aucune confidentialité. Le local syndical est trop petit. Il est urgent que les travaux débutent.

- suite à l'arrivée de l'application ESTEVE qui remplace EDEN RH, l'évaluateur n'a plus accès aux comptes rendus d'évaluation professionnelle (CREP) de l'année précédente. L'agent doit donc le fournir à son chef de service. N'y aurait-il pas pu y avoir un transfert de données entre les applications ? La DGFIP nous impose encore une nouvelle application qui n'est pas aboutie. C'est le début de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de notre administration. La CGT dénonce depuis longtemps cette mise en place qui favorise les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement.

- est-ce que les inspecteurs qui procèdent à l'évaluation des agents ont tous la prime d'encadrement ?
- pouvez-vous nous dire quels organismes seront implantés dans les différents Centres des Finances ?

Qui aurait pu prédire qu'avec le développement du numérique, les contraintes de rythme allaient exploser : devoir toujours se dépêcher, des délais de plus en plus contraints à respecter, interrompre une tâche pour une autre non prévue, des situations de tensions avec le public, des évolutions applicatives qui ne fonctionnent pas, des incertitudes de mobilité... Le travail est devenu plus intense. N'en déplaise aux résultats des soi-disantes enquêtes de satisfaction, nous sommes revenus 40 ans en arrière dans nos nouvelles méthodes de travail avec moins d'effectifs et de légitimité dans nos missions. Devant faire face aux interrogations des usagers et à leur exaspération, comment pouvez-vous ne pas mesurer la déception, l'écœurement, le découragement, la colère des agents et continuer à laisser se dégrader le service public ?